RÉPARTITION DES PROJETS D'INSTALLATION COMPRENANT LA REPRISE OU LA CRÉATION D'UN ATELIER VOLAILLE, ACCOMPAGNÉS PAR LE DISPOSITIF NORMANDIE DÉMARRAGE INSTALLATION DEPUIS SA CRÉATION



Thématique

- Reprise d'un petit atelier,sans développement
- Reprise atelier conséquent sans développement
- Reprise atelier conséquent avec développement
- Création d'un atelier conséquent
- Création d'un petit atelier

Dimension du projet

- Petit atelier *(moins de 500 poules, ou moins de 5 000 volailles de chair vendues/an)*
- Atelier plus conséquent

Limite départementale

Limite régionale

AGRICULTURE

Sources : Installation, conseils et transition - Région Normandie
Fonds : ADMIN EXPRESS 2023 - IGN©
Réalisation : SIG Normandie - 10/2026
Réf. : PI2026_194_AGR - https://sig.normandie.fr

RÉGION NORMANDIE